



ERAMUS + à l'IFSI du Rouvray

PROCEDURE ETUDIANT SORTANT

Préambule :

Effectuer un stage à l'étranger n'est pas une obligation, mais l'IFSI l'encourage. L'initiative d'un stage à l'étranger revient aux étudiants.

ERASMUS +

Qu'est-ce que le programme ERASMUS+ ?

Erasmus + est un programme pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport.

Le programme vise à donner aux étudiants, stagiaires, élèves, apprentis, enseignants, formateurs, personnels, demandeurs d'emploi, jeunes, etc. la possibilité de séjourner (études, stage) à l'étranger pour renforcer leurs connaissances, leurs compétences et leur employabilité.

Il aide les organisations à travailler dans le cadre de partenariats européens ou internationaux avec un large panel d'acteurs privés et publics. Il permet de partager les savoir-faire et d'innover dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport. ([Qu'est-ce que le programme Erasmus + ? | Agence ERASMUS+ France / Éducation Formation \(erasmusplus.fr\)](#))

Les objectifs du programme :

- promouvoir la mobilité des individus et des groupes à des fins d'apprentissage, ainsi que la coopération, la qualité, l'inclusion et l'équité, l'excellence, la créativité et l'innovation au niveau des organisations et des politiques dans le domaine de l'éducation et de la formation;
- promouvoir la mobilité à des fins d'apprentissage non formel et informel et la participation active des jeunes, ainsi que la coopération, la qualité, l'inclusion, la créativité et l'innovation au niveau des organisations et des politiques dans le domaine de la jeunesse;
- promouvoir la mobilité à des fins d'apprentissage du personnel sportif, ainsi que la coopération, la qualité, l'inclusion, la créativité et l'innovation au niveau des organisations sportives et des politiques sportives ([Quels sont les objectifs et caractéristiques importantes du programme Erasmus+? | Erasmus+ \(europa.eu\)](#))

Les objectifs institutionnels de l'IFSI du Rouvray

- découvrir un système sanitaire différent,
- identifier et explorer les modes de prise en charge spécifiques au pays d'accueil,



- découvrir les ressemblances et les différences dans l'exercice infirmier et dans la formation menant au diplôme,
- appréhender les différences dans les méthodes pédagogiques et de l'encadrement
- développer sa posture réflexive en mettant en perspective ses pratiques et ses représentations
- construire un réseau professionnel élargi
- continuer à construire sa compétence culturelle
- formaliser son expérience afin de pouvoir la partager
- développer ses compétences linguistiques

ERAMUS+ et les soins infirmiers

Chaque situation de soins est anthropologique [MF. Collière], même si les infirmiers ne sont pas anthropologues, ils appliquent le principe commun de la compréhension holistique des soins. Prendre soin des personnes culturellement autres avec une philosophie différente, permet de développer la compétence culturelle, mais également de contribuer à toute prise en soin en développant la décentration dans sa posture réflexive. Dans ce sens, une immersion dans un autre pays ne peut être que bénéfique.

Pour en savoir plus

[Accueil - Erasmus +, le programme pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport de la Commission européenne \(erasmusplus.fr\)](http://www.erasmusplus.fr)

[Le programme Erasmus+ | Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports](http://www.education.gouv.fr)

[Home | Erasmus+ \(europa.eu\)](http://europa.eu)

Référent IFSI ERASMUS + Arkadiusz KOSELAK-MARECHAL (erasmusifsi@ch-lerouvray.fr)

Critères d'éligibilité :

- Stage (minimum 10 semaines) à partir du S5
- L'étudiant a validé toutes les UE
- L'étudiant n'a pas subi de mesures disciplinaires
- L'étudiant ne se met pas en difficulté financière
- Le projet de stage s'inscrit dans le projet professionnel
- L'étudiant parle la langue du pays d'accueil ou l'anglais à un niveau de communication (test Erasmus) suffisante

L'IFSI du Rouvray est actuellement à la recherche des partenaires européens, notamment dans les pays suivants : Belgique, Espagne, Portugal, Italie, Pologne, Estonie... Si vous souhaitez faire un stage dans un autre pays, vous pouvez faire la démarche de prendre contact avec les institutions en précisant qu'une convention devra être signée.



Pour des raisons géopolitiques et de sécurité, aucun départ en Afrique et dans certaines régions asiatiques ne peut être autorisé.

PROCEDURE de dépôt et du traitement de dossier

AVANT LE STAGE

ETAPE 1.

L'année précédant le départ

1. L'étudiant sollicite le référent ERASMUS + et son référent pédagogique pour leur exposer son projet et ses objectifs. [SEPTEMBRE] Sans être formalisé, le projet doit comprendre :
 - Les recherches sur le pays, son système de santé, la formation en soins infirmiers
 - L'estimation des coûts (déplacement, hébergement, alimentation)
 - Le domaine dans lequel le stage doit être effectué
 - Les objectifs de l'étudiant
 - Les liens entre le stage et le projet professionnel
 - Une lettre de motivation
 - Selon le pays, les vaccinations obligatoires
2. Le référent ERASMUS+ vérifie les compétences linguistiques de l'étudiant en lien avec le terrain de stage. [OCTOBRE]
3. Le formateur référent ERASMUS+ présente le projet à l'ensemble de l'équipe pédagogique et à la direction pour validation. [OCTOBRE]

ETAPE 2.

NOVEMBRE précédent l'année de départ

4. Si avis positif, l'étudiant formalise le projet de départ en stage à l'étranger sous forme d'un dossier comprenant :
 - Description détaillée de l'institution d'accueil (coordonnées, personnes à contacter, encadrement prévu, type de structure, population accueillie, soins infirmiers dispensés)
 - Objectifs professionnels précis et évaluables
 - Etude des coûts
 - Photocopie de carte d'identité ou passeport en cours de validité



- Photocopie de la Carte Européenne d'Assurance Maladie
 - Pour un stage en dehors de l'UE : photocopie d'une assurance de santé complémentaire
 - Photocopie de l'assurance rapatriement
 - Lettre de motivation et CV (<https://europa.eu/europass/en>)
 - Extension de la responsabilité civile à l'étranger
5. Le projet est validé par le référent ERASMUS + (faisabilité) puis par l'équipe pédagogique de la promotion (pertinence de la démarche par rapport au parcours de l'étudiant) puis la direction.

ETAPE 3 - ADMINISTRATIVE

JANVIER

6. Mise en marche des démarches administratives

PENDANT LE STAGE

Pendant le stage, l'étudiant est accompagné par le référent ERASMUS + de l'IFSI (téléphone dédié, un moyen de communication visio obligatoire (Skype, zoom MT, mail) et par un référent pédagogique de la structure d'accueil. Un contact visio avec l'IFSI du Rouvray minimum par semaine.

Le référent pédagogique de l'étudiant détermine les travaux éventuels à effectuer pendant le stage.

L'étudiant doit préparer un dossier sur son stage et le pays d'accueil comprenant :

- présentation du pays et de la ville d'accueil
- présentation du système de santé du pays d'accueil
- présentation de la formation en soins infirmiers
- présentation de la structure d'accueil
- comparaison de pratiques soignantes dans le pays d'accueil et en France
- la plus-value de l'expérience pour la formation

Ce dossier sera support de présentation orale à l'IFSI après le retour à l'ensemble de la promotion et/ou tous les étudiants.

APRES LE STAGE

L'étudiant présente son stage à sa promotion et/ou à l'ensemble de l'IFSI dans la mesure des possibilités (à organiser par le référent Erasmus+). Selon la qualité de travail effectué, possibilité d'un article dans l'*Actu du Rouvray* et/ou dans une revue professionnelle du type *Soins*.